



Paris 14-15 septembre 2015

Sommet syndical mondial sur la lutte contre le changement climatique

La contribution de la CISL: Vers Paris 2015.

Il est crucial d'atteindre l'objectif d'un accord universel contraignant et légalement exigible recueillant les engagements de chaque État pour la limitation et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour remplir cet objectif, nous considérons indispensable de faire grandir, en Europe et dans les autres pays riches de l'Occident, la conviction qu'il est nécessaire d'offrir un soutien économique, financier et technologique substantiel aux pays pauvres, de sorte qu'ils puissent honorer leurs engagements et faire face aux dommages provoqués par le changement climatique.

C'est pourquoi nous estimons, en parfait accord avec le syndicat européen et le syndicat international, que certains points doivent être concrètement mis en œuvre.

1. Garantir aux pays pauvres les ressources nécessaires pour lutter contre la désertification, la déforestation, les inondations, la faim, la pauvreté et l'analphabétisme. En instaurant :

A - une taxe minimale (un euro par passager) sur chaque vol de toutes les compagnies aériennes des zones des pays riches, avec un mécanisme d'extension progressive aux autres zones, selon leur croissance économique.

B - une taxe minimale (un cent d'euro) sur toutes les transactions financières et économiques ayant lieu dans les pays riches, et une extension progressive de cette mesure aux autres pays selon leur croissance économique.

2. Instaurer un mécanisme progressif de taxe carbone au plan international, avec des niveaux minimaux sur le CO₂ (5 euros par tonne) à la charge des producteurs et des importateurs, en mettant sur pied un mécanisme de traçabilité du CO₂ sur la base des benchmarks sectoriaux déjà présents pour les secteurs gourmands en énergie en Europe. Faire de même avec le CO₂/km pour les automobiles.

Pour l'Europe, cette taxe vient se substituer au mécanisme du SCEQE, c'est-à-dire de l'échange de quotas d'émission.

Enfin, outre les questions strictement environnementales, il faudra traiter lors des débats à Paris, de la réaffirmation formelle de principes universels, qu'il convient de rendre progressivement contraignants dans le cadre des aides, principes tels que :

- Le respect des droits fondamentaux de l'homme et du travail, consacrés par les textes de l'ONU.
- La certitude et la croissance de la participation démocratique de la société civile dans la lutte contre le changement climatique, avec la réaffirmation des décisions de l'Agenda 21 prises à Rio de Janeiro et concernant le renforcement du droit à la parole des neuf principaux grands groupes sociaux, parmi lesquels les organisations syndicales de travailleurs.
- L'inclusion de la problématique de l'emploi dans le grand accord pour l'environnement, avec la garantie que tous les gouvernements se seront engagés à protéger au mieux, dans le passage vers une économie à faible émission de carbone, l'emploi des travailleurs, en assurant une transition équitable.

Nous demandons au Gouvernement italien, à l'occasion du sommet de Paris, de jouer un rôle actif pour soutenir les demandes du syndicat international, demandes que le syndicat italien partage et dont il se fait l'écho.